

## Hausse des impayés de salaire en 2009

Par Marc Landré

11/02/2010 | Mise à jour : 21:50

**L'organisme qui se substitue aux entreprises doit sortir du rouge fin 2010.**

Année noire pour l'Association pour la gestion du régime de garantie des créances de salariés, l'AGS. Financé par des cotisations patronales, cet organisme, créé en 1974, avance des crédits aux entreprises qui, en cas de procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire, n'ont plus suffisamment de trésorerie pour payer les salaires de leurs employés ou même leurs indemnités de licenciement. «2009 est une année record», confirme Thierry Méteyé, le directeur de la délégation Unedic-AGS.

Sur l'ensemble de l'année, les avances effectuées par l'AGS ont explosé de 44,5 %, à un peu plus de 2,1 milliards d'euros. Quant au nombre de bénéficiaires, il a progressé de près d'un quart, à un peu moins de 300 000 personnes. Même constat sur le nombre de dossiers de plus de 100 salariés pris en charge par l'AGS qui s'est envolé : 215 en décembre, contre 203 fin 2008 et 120 fin 2007.

Une situation «très fragile » qui serait toutefois en train de s'inverser. «On observe un fléchissement dans les mauvaises nouvelles, indique Thierry Méteyé. Nous sommes toujours dans le rouge mais nous arrivons dorénavant à maîtriser notre déficit aux alentours de 100 millions d'euros.» Soit moitié moins que mi-2009. Le patron de l'AGS se base notamment sur le montant des avances effectuées en janvier qui a fondu, à 150 millions. Soit 23 % de plus qu'un an plus tôt mais surtout un tiers de moins qu'en décembre 2009 où l'AGS avait prêté 225 millions aux entreprises en difficulté.

### Stabilité des cotisations

La bonne tenue des montants récupérés en fin d'année (+ 13 %, à 642 millions d'euros) le pousse aussi à l'optimisme. Une surprise pour l'AGS qui affichait en octobre une baisse de 4 % sur les trois premiers trimestres de 2009. «La crise a commencé mi-2008 et il nous a fallu un an pour récupérer les fonds avancés, justifie Thierry Méteyé. On a de plus beaucoup sollicité les mandataires de justice pour qu'ils débloquent des fonds afin de nous rembourser.» Résultat : l'AGS envisage «un retour à l'équilibre» fin 2010 et ne devrait pas avoir à augmenter le taux de cotisation des entreprises (aujourd'hui stable à 0,4 % de la masse salariale) après l'avoir doublé en 2009 pour renflouer les caisses.

Subsiste un point noir : la forte augmentation du nombre de liquidations judiciaires en 2009 (+ 24 %) qui pourrait avoir un impact négatif sur le rétablissement des comptes de l'AGS. «Dans ce cas, il n'y a généralement plus grand-chose à récupérer», constate Thierry Méteyé qui a rallongé (de 12 à 18 mois) les délais de remboursement des entreprises.